



Frédéric Petit
Député des Français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'Intérieur
Hôtel de Beauvau, 1 Place Beauvau,
75008 Paris

Paris, le 23 mars 2021

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, *cher Gérard,*

Je suis alerté par IAPA (International Au Pair Association) et UFAAP (Union Française des Agences Au Pair) qui représentent ensemble plus de 180 organisations à travers le monde et en France ; celles-ci sont dans l'incapacité de placer des Jeunes Au Pair depuis plus de huit mois : leurs visas sont bloqués. C'est d'autant plus surprenant que les Jeunes au pair des pays de l'UE / EEE, qui, avant la pandémie ne représentaient qu'un faible pourcentage des Jeunes Au Pair en France, continuent à être accueillis normalement.

Fin octobre 2020, la Commission européenne a mis à jour les personnes qui devraient être exemptées de l'interdiction de voyager dans l'UE. Les lignes directrices mentionnent explicitement les jeunes au pair en tant que groupe de personnes qui doivent être autorisées, au même titre que d'autres catégories de personnes mentionnées dans la directive européenne 2016/801. Plusieurs pays de l'UE ont déjà adopté ces lignes directrices.

Les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark et l'Allemagne ont modifié leurs réglementations et ont recommencé à délivrer des visas aux Jeunes Au Pair.

En ces temps, il est particulièrement difficile pour les familles de combiner emploi, garde d'enfants et, de plus en plus, école à domicile, la solution des Jeunes au Pair est un outil qui a prouvé son efficacité et sa richesse.

Il devient de plus en plus évident que ce sont surtout les femmes qui assument la charge principale et abandonnent parfois leur travail pour pouvoir s'occuper des enfants. Nous sommes en train de détruire les réalisations pour lesquelles des générations de femmes se sont battues. D'autre part, les jeunes étrangers sont privés de la possibilité d'améliorer leurs compétences linguistiques et découvrir la culture française au sein de leurs familles d'accueil françaises.

Le monde traverse une pandémie dangereuse et je comprends parfaitement que les déplacements ont dû être restreints. Certaines catégories de personnes sont cependant autorisées à entrer, comme les étudiants internationaux par exemple : pourquoi ne pas reconnaître également les Jeunes au Pair hors UE/EEE comme une catégorie utile ? Ceux-ci ne sont pas plus susceptibles de porter le virus en France que les étudiants autorisés à rentrer en France depuis plusieurs mois maintenant ; et tout comme les étudiants et leurs collègues UE/EEE, ils se soumettent aux règles sanitaires en vigueur avant de rentrer sur le territoire français.

Aussi, je vous demande de vous conformer aux orientations formulées par la Commission de l'Union européenne et d'accorder les visas nécessaires aux jeunes au pair de pays non-membres de l'UE afin qu'ils puissent soutenir les familles françaises, faire une expérience d'échange culturel en France, et en apprendre la langue.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Amistos

Frédéric Petit



Copie :

- **Monsieur Jean-Yves Le Drian**, Ministre des Affaires étrangères
- **Monsieur Olivier Véran**, Ministre des Solidarités et de la Santé
- **Monsieur Marc Fesneau**, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne
- **Madame Marlène Schiappa**, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté

Frédéric Petit

Député des français établis en Allemagne et Europe centrale
Frederic-petit.eu – frederic.petit@assemblee-nationale.fr – 01 40 63 75 31